OFFRE DE STAGE

Parc naturel des Hauts-Pays

Etablir la charte paysagère du Parc naturel des Hauts-Pays, mise à jour des données, suivi et animation, mise en place d'un programme d'actions concrètes.

Contexte

La Charte paysagère des Parcs naturels s'inscrit totalement dans le cadre de la Convention européenne du Paysage qui a été ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Celle-ci a pour objectif de : « promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine (art.3) ». C'est dans cette philosophie que la Charte paysagère des Parcs naturels de Wallonie a été imaginée, qu'elle doit être réalisée et mise en oeuvre.

Plus concrètement, le parc naturel des Hauts-Pays qui œuvre pour la protection la gestion et l'aménagement du territoire et de ses paysages est actuellement en cours de rédaction de sa charte paysagère.

La charte paysagère est un outil d'aide à la décision en termes d'aménagement du territoire et des paysages.

Elle se comporte un diagnostic et une mise en contexte du territoire qui permet de caractériser et identifier les paysages au terme d'une analyse descriptive, évolutive et évaluative.

Cela permet de pointer quels sont les atouts et les points d'attention à apporter au territoire. Ceux-ci sont interprétés sous forme d'enjeux spécifiques qui sont précisés dans des recommandations visant à protéger, gérer et aménager le territoire.

Au terme de cette rédaction des enjeux et recommandations, la charte paysagère met en place un programme d'actions concrètes sur le territoire. Celui-ci s'établit sur 10 ans et il sert à planifier des démarches de restauration, de gestion et de protection du territoire afin de préserver et améliorer le cadre de vie.

La charte paysagère associe un comité de pilotage composé des forces vives en termes d'aménagement du territoire et la population inscrite dans le territoire du Parc qui sont les deux piliers indispensables dans son processus d'élaboration.

Missions

L'objectif principale du stage est l'aide à la rédaction de la charte paysagère, cela se concrétise en diverses missions qui sont :

- L'actualisation et la réinterprétation des données déjà compilées.
- Le suivi et l'animation auprès du Comité de Pilotage et des citoyens
- La réflexion autour d'un programme d'actions concrètes ainsi que la recherche de partenaires dans les différentes actions.

Profil recherché

Étudiant/e bachelier-master en architecture, Architecture-urbaniste, architecture-paysagiste, Science géographique avec spécialisation en aménagement du territoire, bio-ingénieur ou d'autres formations équivalentes ;

Compétences

- Bonne connaissance pratique du territoire, de ses paysages et de ses patrimoines
- Bonne maîtrise des outils d'informatiques de la suite Office ;
- Maîtrise d'un logiciel GIS (ArcGis, QGIS) ;
- Gestion des bases de données ;
- Connaissance de logiciels de dessin (atout) ;

Aptitudes

- Compétences en communication à savoir ; prise de parole en public, animation de réunions, etc ..
- Excellente capacité rédactionnelle
- Permis B et véhicule personnel
- Pouvoir être rigoureux, autonome et ayant le sens de l'initiative et de l'organisation

Précisions

Lieu de travail : La maison du Parc naturel des Hauts-Pays est située à la rue des Jonquilles 24, 7387 Onnezies. (La mission prévoit des déplacements dans le territoire du Parc, le véhicule du Parc naturel est à disposition du stagiaire).

Personne de contact : Elisa Ozzana, Chargée de mission en Aménagement du territoire et Paysages.

Procédure

Envoyer un CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : e.ozzana@pnhp.be ou par courrier à l'adresse postale Rue des Jonquilles 24, 7387 Onnezies – A l'attention de Elisa Ozzana.